

Roanne, le 5 octobre 2015

L'inspecteur de l'éducation nationale de la  
circonscription de Roanne Centre  
à  
Mesdames et messieurs les enseignants  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
publiques  
Mesdames et messieurs les membres du pôle  
ressource de circonscription



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire

Inspection  
de l'éducation nationale  
de Roanne Centre

N° EF/LL/156\_2015-2016

Affaire suivie par  
Eric FUENTES

Téléphone  
04 77 78 33 85

Télécopie  
04 77 67 65 10

Courriel  
Ce.0422277x@ac-lyon.fr

21 Rue des Vies Vieilles  
42300 Roanne

**Objet : Suivi des élèves en difficulté - PPRE -  
- note de service n°6 -**

*En ce début d'année scolaire, je souhaite attirer votre attention sur **le suivi des élèves en difficulté**. Il apparaît nécessaire que les informations les concernant soient toujours formalisées. Ceci est fondamental pour donner de la cohérence à l'action éducative que nous conduisons **avec et pour eux**.*

### **1. Apporter les aides nécessaires**

L'**objectif de l'école** est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en **référence au socle commun**. C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, **les aides nécessaires doivent lui être apportées dans le cadre du service public de l'éducation**.

La [circulaire n° 2006-138 du 25 août 2006](#) définissant les programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.) et la [circulaire n° 2 013-019 du 4-2-2013](#) sur les **Activités Pédagogiques Complémentaires** sont les **cadres des actions proposées par l'équipe pédagogique pour répondre aux besoins des élèves**. Ces aides se mettent en place sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription, depuis l'aide individualisée dans et hors le groupe classe jusqu'aux aides spécialisées. Elles constituent un ensemble de démarches pédagogiques pour la **prévention** de la difficulté scolaire et l'**aide** aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

### **2. Aides et accompagnement des équipes par les membres du pôle ressources**

Les **conseillers pédagogiques**, les **enseignants spécialisés** et les psychologues scolaires **apportent leur expertise** au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'**observation** des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'**analyse de leurs compétences** et des **difficultés** qu'ils rencontrent ainsi qu'à la **définition des aides nécessaires**. Le cas échéant, les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires **aident au repérage des élèves en situation de handicap** et à la réalisation des **projets personnalisés de scolarisation** en lien avec les **enseignants référents**.

Tous contribuent à une **relation positive avec les parents** pour faciliter la réussite scolaire. Les enseignants spécialisés inscrivent leurs actions dans le **cadre des actions du pôle ressource de circonscription** (cf. note n° 5).

### **3. Le programme personnalisé de réussite éducative**

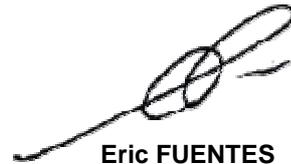
Le **PPRE** doit être compris comme une **contractualisation** entre l'élève, sa famille et l'enseignant. Il permet **d'organiser les aides spécifiques** conduites en classe ou hors la classe. Il doit être présenté lors de l'inspection et est aussi indispensable pour assurer une continuité école/collège réussie. Un travail s'est engagé au sein du pôle ressource de circonscription pour fournir aux équipes d'école un **outil** simple et pragmatique. Cet

outil sera amené à évoluer au terme de l'année scolaire en fonction des remarques des équipes.

Afin d'assurer un **suivi des élèves en difficulté** dans votre école, un dossier sera constitué pour chaque élève bénéficiant d'une aide particulière. Ce dossier, conservé dans le bureau du directeur, sera renseigné par l'enseignant au fil de l'année. Il se compose de la fiche individuelle de suivi jointe à la présente note et de tout élément utile au suivi de l'élève (PAI/PPS/PPRE, aides du pôle ressources, APC, etc.).

Ces outils, base de vos échanges lors des conseils de cycle, seront un support du dialogue avec les familles : ils permettront de garder trace des actions engagées pour un élève année après année.

*Les membres du pôle ressource de circonscription et moi-même serons attentifs à la mise en œuvre de ce dossier tout comme nous sommes à votre écoute pour toute évolution que vous jugeriez nécessaire.*



Eric FUENTES

*Pièces jointes :*

1. *PPRE document outil (format word)*
2. *Suivi des élèves en difficulté*
3. *Entretien individuel avec l'élève*